

Dans la Cour des Elections.

(Acte des élections contestées 1873.)

*Election d'un membre de la Chambre des Communes de la Puissance du Canada pour le comté du Cap-Breton.*HUGH McLEOD,
Pétitionnaire,

vs.

NEWTON L. MacKAY,
Défendeur.

La cause ci-dessus a été entendue devant moi, à *Sydney*, durant certains jours des mois de novembre, décembre, janvier et février derniers; et après que les témoignages eurent été rendus, ce qui prit beaucoup de temps, et que plusieurs questions de droit eurent été soulevées, il fut convenu entre les parties (ce à quoi je consentis) de soumettre le tout à la cour au complet. Cela fut fait en conséquence, et après la plaidoirie, la cour décida, à l'unanimité, que le pétitionnaire n'avait prouvé aucune de ses allégations, et que le défendeur avait été dûment élu, et je décide et rapporte par le présent que le dit *Newton L. MacKay*, a été dûment élu à la dite élection comme membre de la Chambre des Communes du *Canada* pour le dit comté du *Cap-Breton*.

Et je fais de plus rapport qu'il n'a point été prouvé que des actes de corruption aient été commis par aucun des candidats à la dite élection, ou de leur consentement ou à leur connaissance, et qu'il n'y a point lieu de croire qu'il y ait été commis des actes de corruption d'aucune sorte.

Je vous transmets ci-jointe une copie des notes des témoignages pris par moi dans la cause.

Daté ce 15 août 1875.

W. A. HENRY,
*Juge de la Cour des Elections.*L'HON. T. W. ANGLIN,
Orateur de la Chambre des Communes du *Canada*.

ÉLECTION CONTESTÉE D'INVERNESS.

Comté
d'Inverness, S.S. }*Dans la Cour des Elections.*

(Acte des élections contestées, 1873.)

*Election d'un membre de la Chambre des Communes de la Puissance du Canada pour le comté d'Inverness,*HUGH CAMERON,
Pétitionnaire,

vs.

SAMUEL MACDONNELL,
Défendeur.

La cause ci-dessus a été entendue devant moi à *Port Hood* en septembre 1874, et après la production de tous les témoignages, elle fut, du consentement des parties, renvoyée à la cour au complet, vu que la décision dépendait de l'interprétation de certains statuts du Parlement Impérial, de celui de la Puissance et de la législature de la *Nouvelle-Ecosse*, et de la légalité des listes électorales employées à l'élection en question.